

COMMENT PROCÉDER POUR RÉSERVER UNE SALLE DES FÊTES ?

Personnes n'habitant pas à COLOMBE

1 FAIRE LE CHOIX DE LA SALLE

2 VÉRIFIER LA DISPONIBILITÉ DE LA SALLE EN MAIRIE en téléphonant au **04 76 55 81 98**.

Aucune « pré-réservation » ou « mise d'option » ne sera possible lors de cet appel.

3 FAIRE SA RÉSERVATION en mairie EN SIGNANT LA CONVENTION ET DÉPOSANT LES 2 CHÈQUES.:

-MAXIMUM 3 MOIS AVANT LA DATE SOUHAITÉE

**-APRÈS LA MISE EN PLACE DU PLANNING ANNUEL D'OCCUPATION DES SALLES PAR LES ASSOCIATIONS LOCALES
QUI A LIEU EN OCTOBRE.**

SALLES	CAUTIONS (non retirées)	TARIFS (retirés après la location)	PARTICIPATION AUX FRAIS DE CHAUFFAGE (pour les locations du 01 octobre au 30 avril)
<u>SALLE DES FÊTES</u> 7, Chemin de la Mairie (sous l'ancienne mairie) Capacité : 60 personnes Équipement : frigo familial avec petit congélateur, tables et chaises pour 60.	305,00 €	200,00 €	20,00 €
<u>SALLE COMMUNALE</u> derrière l'actuelle mairie Capacité :80 personnes Équipement : armoire réfrigérée, congélateur, tables et chaises pour 80, évier 2 bacs.	305,00 €	240,00 €	30,00 €
<u>SALLE POLYVALENTE</u> Chemin Neuf (complexe sportif Mélina Robert-Michon, à côté du gymnase) Capacité :100 personnes Équipement : cuisine professionnelle (four, four de réchauffe, plaque de cuisson, lave-vaisselle, 2 bacs évier, armoire frigo), vaisselle, tables et chaises pour 100. (pas de micro-onde, pas de cafetière).	500,00 €	430,00 €	40,00 €

Les salles sont louées pour 2 jours complets (pour le week-end :du samedi matin au lundi matin)

Le nombre de réservation par an et par foyer est limité à 2 (toutes salles confondues)

Pour toute location une attestation d'assurance de responsabilité civile est exigée

Les chèques (caution et location) sont à établir à l'ordre du Trésor Public

L'état des lieux entrant a lieu le samedi matin

L'état des lieux sortant a lieu le lundi matin

Aucune location ne pourra avoir lieu le 31 décembre ni le 1er janvier